

Commune de  
Plouaret  
Département des Côtes d'Armor

**REEVALUATION DU  
PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL ET  
PAYSAGER**

2013



Les communes du Patrimoine  
Rural de Bretagne  
13 rue Jean Jaurès  
cs 36 841  
35768 Montgermont

Chargée de l'étude :  
Laurence Marquet

# Le label



Les Communes du  
Patrimoine Rural  
de Bretagne

La commune de Plouaret a obtenu le label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » en 2005.

Le label des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » tient compte de l'existence d'un patrimoine architectural, paysager, ethnologique et historique permettant de comprendre le pays et ses habitants.

Pour cela ce bâti ancien doit être représentatif de l'habitat d'époques, de fonctions et de techniques différentes, en état d'origine ou proche de cet état, et dont l'évolution n'a pas gommé les particularismes.

Le présent rapport d'étude a pour objet l'analyse du patrimoine architectural et paysager de la commune de Plouaret.

Il est établi dans le but d'apprécier et de préserver la qualité de ce patrimoine.

# Réévaluation du label

## Réévaluation du label

Une journée de réévaluation du patrimoine architectural et paysager a été organisée :

Le 12 et 13 juin 2013

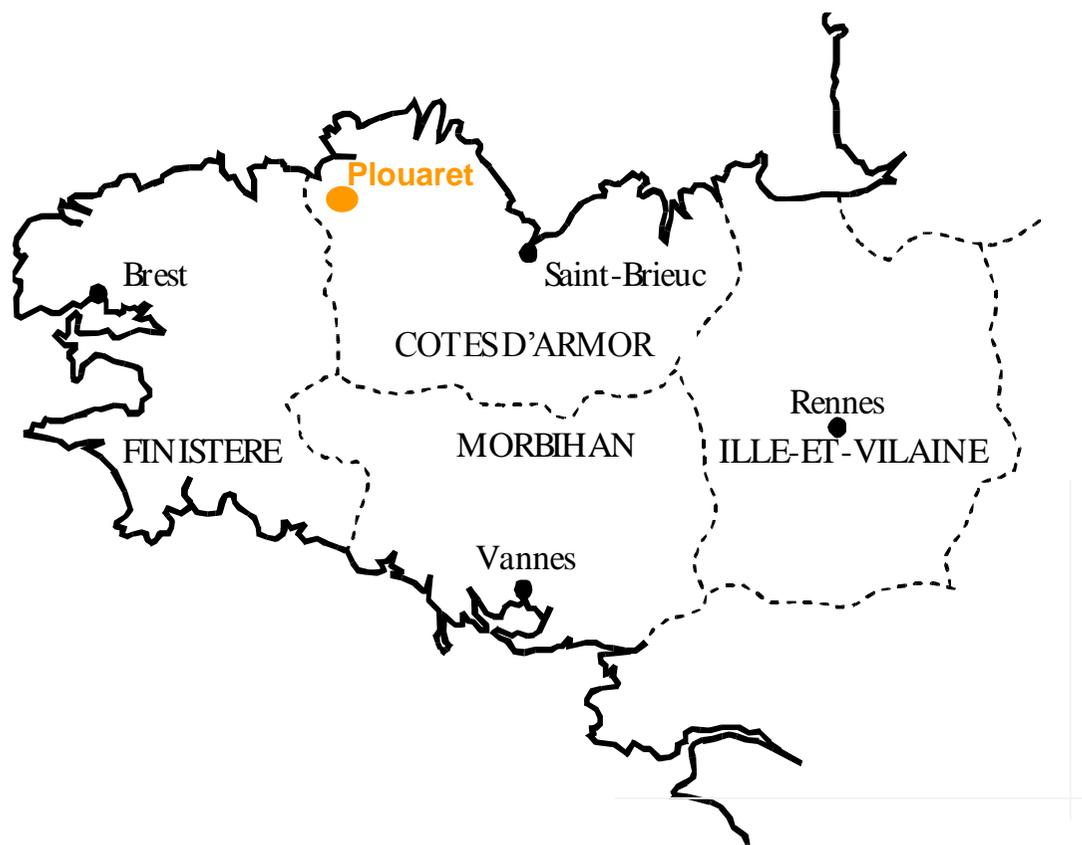
- En présence de M. Kerboriou, 1<sup>er</sup> adjoint et Mme Mahé.
- Avec des membres du CTSL : Mme MARQUET (CPRB).

Le 8 octobre 2013, le Comité Technique et Scientifique du Label a émis un avis favorable pour le renouvellement du label. Cet avis a été validé par le Conseil d'Administration de l'association CPRB le 16 novembre 2013.

# La commune de Plouaret

---

# Localisation



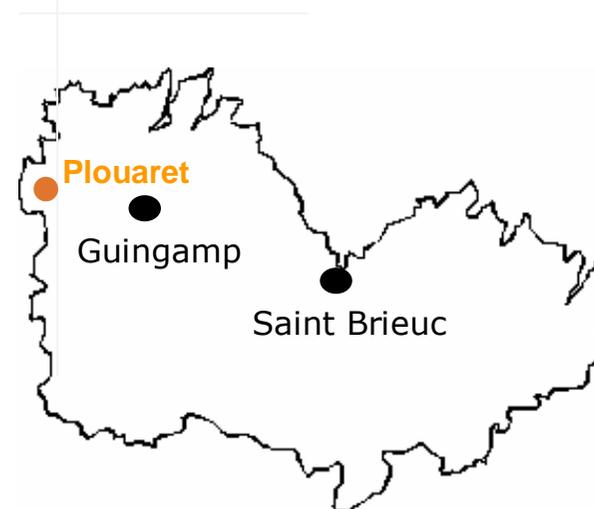
La commune de Plouaret a été labellisée « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » en juillet 2005.

Elle se situe au nord ouest du département des Côtes d'Armor.

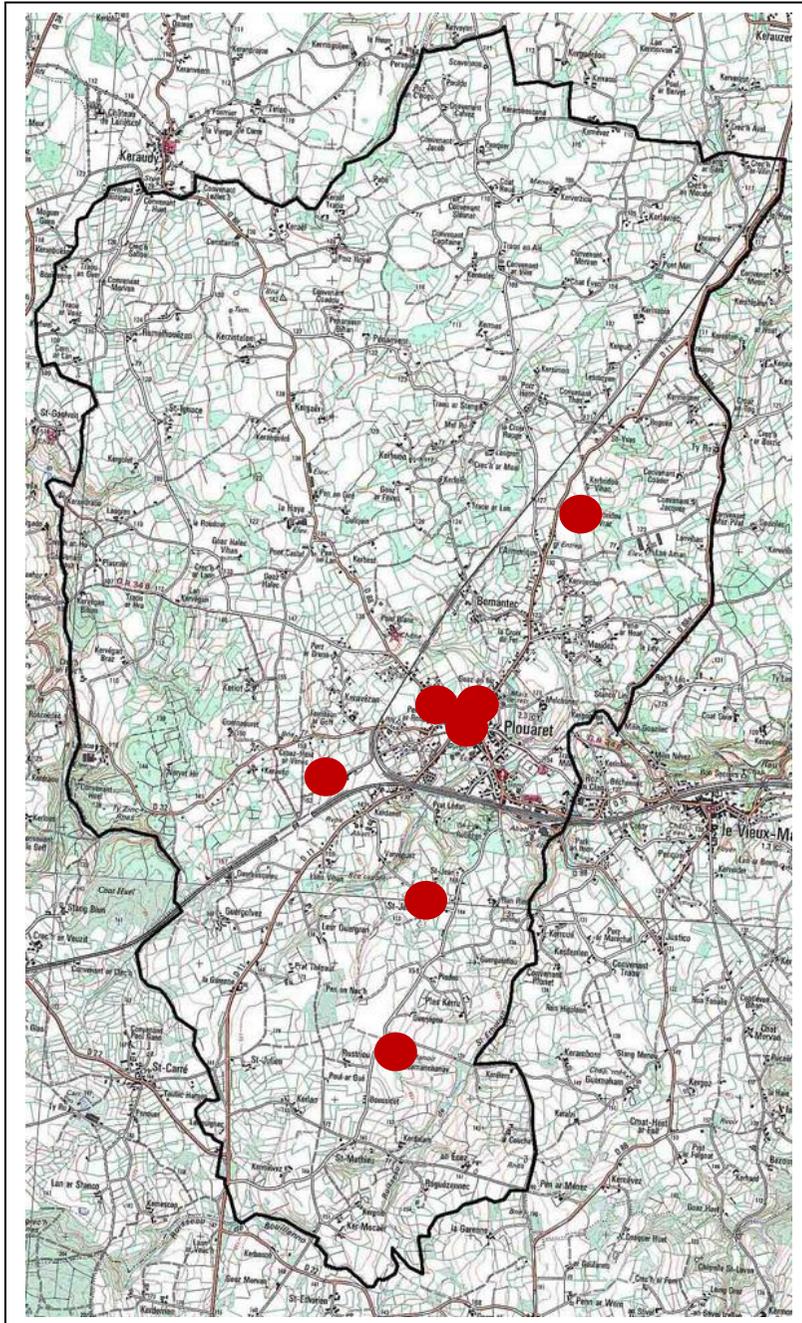
Elle appartient au canton de Plouaret.

La commune appartient à la communauté de communes de Beg ar C'hra.

Elle adhère au Pays touristique du Trégor-Goëlo.



# Caractéristiques



— Limites communales

● Monument historique

## Superficie :

. 2 998 hectares

## Population :

. 2252 habitants (dernier recensement janvier 2012),  
(2112 habitants en 1999).

## Activité :

. Agriculture; Artisanat du bâtiment.

## Commerce :

. Alimentation, restaurants bars tabac presse, vêtements, auto-écoles ; banques-assurances, immobilier, transports-taxis, coiffeurs, fleuristes.

## Service :

. Médecins, pharmacie ;  
. Poste, gare ;  
. Ecole primaire publique et privée, collège public ;  
. Marché hebdomadaire.

## Document d'urbanisme :

. Actuellement un Plan d'Occupation des Sols  
. En cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;  
. Plan Local de l'Habitat communautaire.

## Monument historique :

. Maison du 17<sup>ème</sup> siècle dans le bourg, inscrite MH en 1926 ;  
. Manoir de Kérépol (logis, enclos, porte) inscrit MH en 1991 ;  
. Manoir de Kerbridou (façades, toitures et souches de cheminées) inscrit MH en 1964 ;  
. Manoir de Guernac'hany (manoir, colombier, vestiges de la chapelle, parcelles de l'étang et du jardin, porche) inscrit MH en 1991 ;  
. Eglise Notre Dame classée MH en 1907 ;  
. Fontaine Saint-Jean, inscrite MH en 1926 ;  
. Chapelle Sainte Barbe (le bourg) inscrite MH en 1926.

Sauvegarde et  
mise en valeur du  
patrimoine bâti et paysager

---

# Les actions de sauvegarde



Manoir et jardin de Kerépol

## LE BATI ANCIEN

### ▫ Règlements d'urbanisme:

- La commune est en cours d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (actuellement un Plan d'Occupation des Sols) ;
- Un périmètre de protection de 500m sont appliqués autour de :
  - Dans le bourg autour :
    - . Eglise
    - . Maison du 17<sup>ème</sup> siècle ;
    - . La chapelle Sainte Barbe.
  - Dans le bourg autour :
    - . Manoir de Kérépol ;
    - . Manoir de Kerbridou ;
    - . Manoir de Guernac'hany ;
    - . Fontaine Saint-Jean.



Place de l'église

### ▫ Les opérations de restaurations ou d'aménagements publics réalisés ou en projet :

- Réalisés : Circuit « Autour de Plouaret » ; une trame verte et bleue ; Effacement des réseaux dans la rue Jean Jaurès, impasse des vergers et la venelle de Bernantec ;
- En projet : effacement des réseaux aériens de la rue de la Gare ; aménagement de la place de l'église à l'étude.

## • LE PAYSAGE

### ▫ Les actions particulières concernant le paysage :

- La commune n'a pas été remembrée ;
- Plan de gestion du bocage depuis 2007 ;
- Charte zéro pesticides ;
- Protection des haies bocagères et des talus présents sur la commune.



Paysage bocager  
Vue sur le bourg

# Travaux de restauration avec une aide des CPRB

## PRIVEES :

Année	Propriétaire	Lieu	Travaux
2006	M. et Mme Gelin	Le Bourg Maison du 17 <sup>ème</sup> siècle	Menuiseries / Charpente
2006	Le Briquer	Le bourg Hôtel des voyageurs	Façade
	M. Coude	Pont Gwen	Toiture de la tourelle
<b>Travaux non réalisés</b>			
Néant			

## PUBLIQUES :

Année	Travaux
2012	Effacement de réseaux
2012	Aire de camping-car
	Office du Tourisme

## **Syndicat d'électrification des Côtes d'Armor :**

. Melchonec : Poteau électrique supprimé.

# Les actions de développement touristique



Aire de camping-cars



Exposition de photos à Bernantec



Maison du patrimoine

## • Les outils d'information et de promotion

- Point Info à la maison du patrimoine (prochainement reconnu office du tourisme);
- Site internet : [www.plouaret.fr](http://www.plouaret.fr) et de la maison du patrimoine : [www.begarcha-tregor.fr](http://www.begarcha-tregor.fr);
- Bulletin communal et communautaire ;
- Dépliants des circuits et des sites de Plouaret.

## • Les associations

- Une commission patrimoine au sein du conseil municipal ;
- Association des randonneurs ;
- Compagnie Papier Théâtre (vélo photo de Mme Yvonne) ;
- Compagnie Via Cané.

## • Les équipements culturels, lieux d'attraction et animations

### ▫ Les sites

- Les manoirs dispersés sur la commune ;
- L'église.

### ▫ Les animations

- Visites guidées de l'église,
- Randonnées découvertes hebdomadaire l'été par le club de randos (mercredis soir et dernier dimanche de mai) ;
- Fêtes de quartier : Saint Jean, Bernantec, Saint Mathieu ;
- Fête de la musique, fêtes patronales (2eme week-end de juillet) ;
- Concert de musique classique en octobre dans le cadre du festival de Lanvellec ;
- Festival des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (concert en 2010 et 2013) ;
- Chemins de randonnées : Autour de Plouaret (5Km ; Balade au fil du temps 14 Km)

## • L'accueil touristique

- Aire de camping-car (5 places) ;
- 1 hôtel ;
- 11 gîtes : de 2 à 8 personnes ;
- 2 restaurants : le sainte barbe et l'escale.

## • Les projets de développement culturel

- Création d'un centre multiculturel (médiathèque, salle de projection, salle des associations,...).

## • Les journées du patrimoine de pays et européennes

- Visites de l'église et de la chapelle.

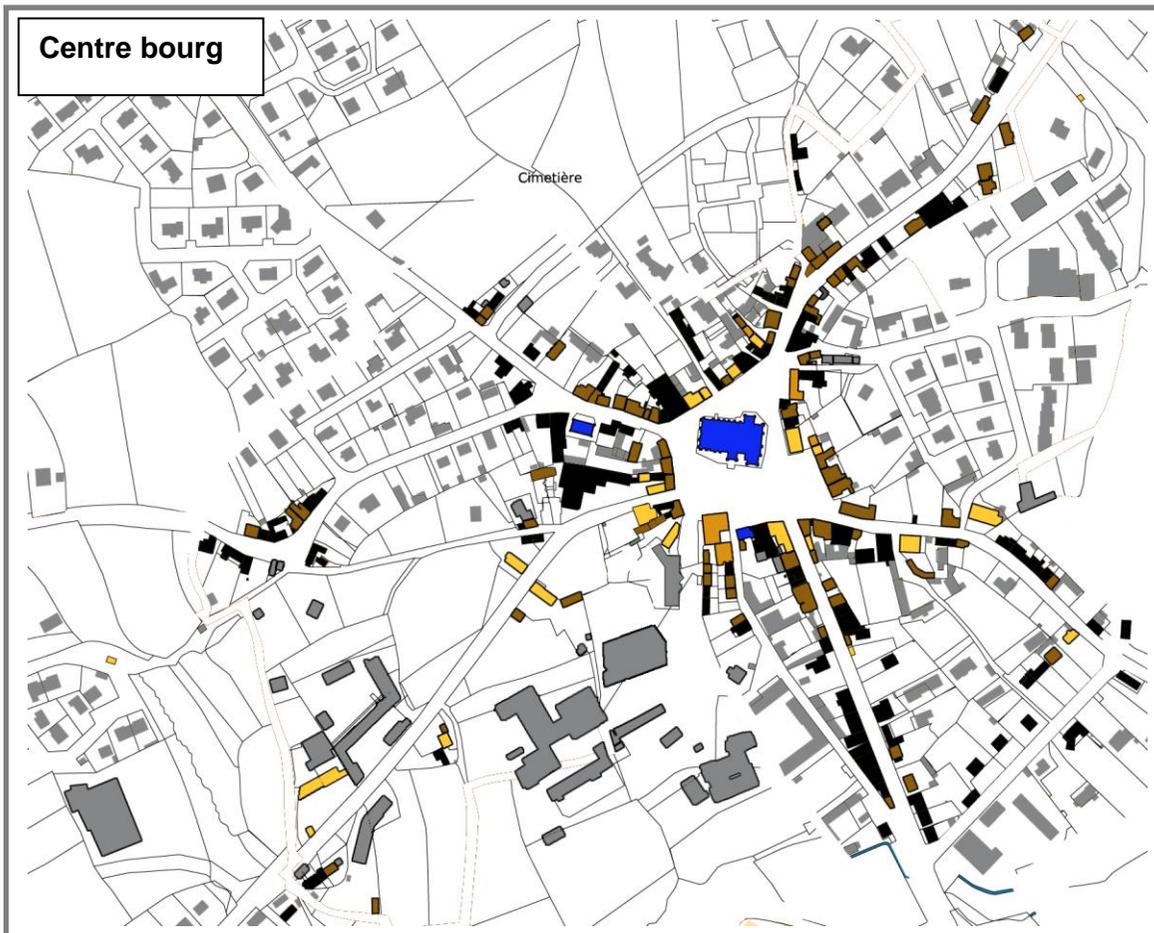
# Bilan du Comité Technique et Scientifique du Label

---

# Critères quantitatifs

## Le bourg de Plouaret

# Intérêt architectural



241 éléments bâtis ont été recensés, 130 sont retenus dans le cadre du label, soit 54 %. La moyenne de la qualité architecturale est de 2,2/5.

Ils sont classés selon leur intérêt architectural :

	Intérêt	Quantité	%
	Exceptionnel	3	
	Remarquable	0	
	Très intéressant	7	
	Intéressant	30	
	Moindre intérêt	90	
	<b>Total retenus</b>	<b>130</b>	<b>54</b>
	Non retenus	111	<b>46</b>
	<b>Total</b>	<b>241</b>	

# Critères quantitatifs

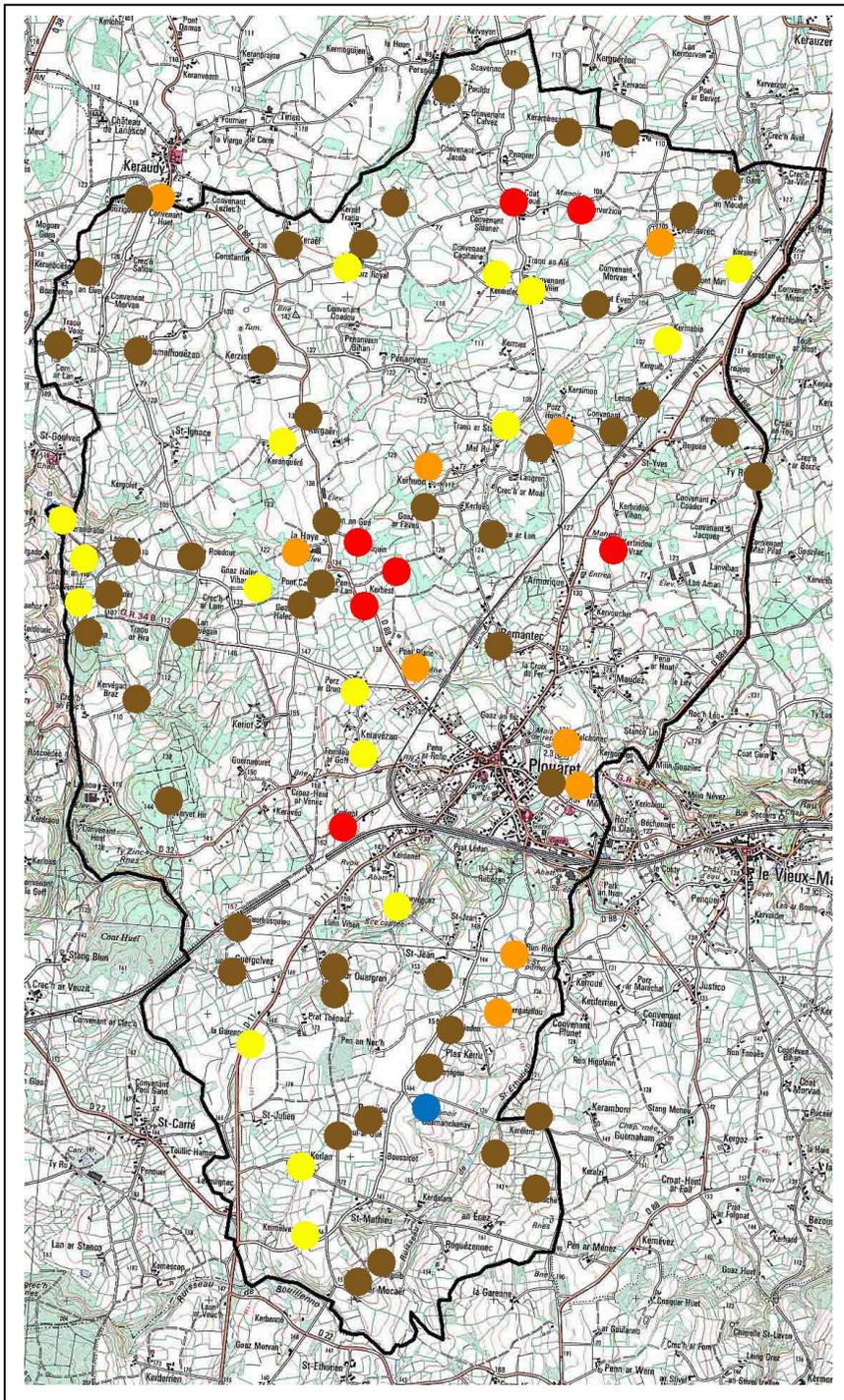
## - Les villages de Plouaret

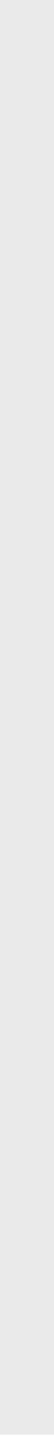
# Classement des villages

86 villages sont retenus dans le cadre du label « Communes du patrimoine rural de Bretagne » sur les 159 que compte la commune soit 54,1% du territoire. La moyenne de la qualité architecturale est de 2,5/5.

Ces villages retenus sont classés selon leur intérêt architectural :

- |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Village exceptionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guernanchanay</li> </ul>                                                                                                                              | <p><b>Villages intéressants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Convenant ar Vilin ;</li> <li>Convenant Saux ;</li> <li>Crec'h an Hu ;</li> <li>Goaz Halec Vihan ;</li> <li>Ker an draou ;</li> <li>Keraël Izellan ;</li> <li>Keranquééré Bihan ;</li> <li>Keranré ;</li> <li>Keravézan ;</li> <li>Kerlan ;</li> <li>Kermabin ;</li> <li>Kermellec ;</li> <li>Kermelvez ;</li> <li>La Garenne ;</li> <li>Pors ar Bruno ;</li> <li>Pors Royal ;</li> <li>Traou ar Stang ;</li> <li>Varvégues</li> </ul> | <p><b>Villages de moindre intérêt (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guern ar Mestr ;</li> <li>Keraël Traou ;</li> <li>Keraël ;</li> <li>Kerambescond ;</li> <li>Keravégan Bihan ;</li> <li>Kerelem ;</li> <li>Kergaër ;</li> <li>Kergistalem Bihan ;</li> <li>Kerguib Sud ;</li> <li>Kerhuel ;</li> <li>Kerlavrec Nord ;</li> <li>Kermocaër ;</li> <li>Kermoguer ;</li> <li>Kernevez ;</li> <li>Kervégan Bras ;</li> <li>La Croix Rouge ;</li> <li>Lan Kervégan ;</li> <li>Langren ;</li> <li>Le Rodour ;</li> <li>Lesmoyen ;</li> <li>Leur Ouargren ;</li> <li>Moulin de la Haye</li> <li>Pabu ;</li> <li>Pen an Gué ;</li> <li>Pladen ;</li> <li>Plascaër ;</li> <li>Pont Castel ;</li> <li>Pont Mein ;</li> <li>Poul ar Gué ;</li> <li>Roz ar C'hogo ;</li> <li>Rumalhouézan ;</li> <li>Rustriou ;</li> <li>Scavenou ;</li> <li>Traou an Guer ;</li> <li>Traou an Lan ;</li> <li>Ty Rou</li> </ul> |
| <p><b>Villages remarquables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coat Roué ;</li> <li>Guilquin ;</li> <li>Kerbest Coz ;</li> <li>Kerbest ;</li> <li>Kerbridou Vras ;</li> <li>Kerepol ;</li> <li>Kervéziou</li> </ul> | <p><b>Villages très intéressants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Convenant Huet ;</li> <li>Guegarellou ;</li> <li>Kerhuon ;</li> <li>Kerlavrec Sud ;</li> <li>La Haie ;</li> <li>Melchonec ;</li> <li>Pont Blanc ;</li> <li>Pors Huon ;</li> <li>Run Riou ;</li> <li>Traou Milin</li> </ul>                                                                                                                                                                                                        | <p><b>Villages de moindre intérêt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>An Hervel Hir ;</li> <li>Ar Couc'h ;</li> <li>Bernantec ;</li> <li>Coat Even ;</li> <li>Convenant Balc'h ;</li> <li>Convenant Couzigou ;</li> <li>Convenant Kerjegou ;</li> <li>Convenant Thos ;</li> <li>Crec'h An Moudet ;</li> <li>Goaz Halec Bras ;</li> <li>Goaz ar Faven ;</li> <li>Guerbasquiou ;</li> <li>Guergolvez ;</li> <li>Guergogou ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |





# Critères qualitatifs

---

# Critères qualitatifs

<b>CRITERES</b>	<b>Notes</b>
Homogénéité de l'architecture	4/10
Qualité de l'urbanisme : homogénéité, densité, liaison espace public et privé, voirie, cheminement, végétalisation, mobilier,...)	5/10
Qualité des entrées de bourg et des entrées des villages	6/10
Intégration des constructions neuves au bâti existant	7/10
Préservation du paysage, diversité des milieux, mise en valeur	8/10
Une ambiance	6/10
Reflet architectural d'une histoire ou d'un contexte spécifique	4/5
Le développement de l'économie touristique : hébergement, commerces, équipements...	4/5
Volonté communale : projets de restauration, de mise en valeur, participation à la vie de l'association...	20/30
<b>TOTAL</b>	<b>64/100</b>

# La note globale

## Note globale des critères :

- La qualité du patrimoine du bourg : 54/100
  - La qualité du patrimoine des villages : 54,1/100
  - Les critères qualitatifs : 64/100
- Total : 172,10/300**

**Soit 57,36 /100.**

# Remarques du Comité technique et scientifique du label

## L'état du bâti



Pors Huon

**Dans le bourg :** Le bourg représente un faible intérêt patrimonial hormis la maison classée monument historique. Les membres du comité technique ont insisté sur la nécessité de mettre en valeur le centre bourg par un aménagement adéquat (par exemple l'embellissement par les végétaux).

**Dans les villages :** le patrimoine architectural de la campagne est de grande qualité. Ont été recensé un nombre impressionnant de manoirs dans leur état d'origine. Les membres du Comité technique ont souligné la quantité de bâtiments actuellement en vente. Ils ont vivement recommandé de sensibiliser à la fois les agences immobilières, les notaires mais également le secrétariat de la mairie lors de transactions sur les subventions possibles pour les travaux de restauration.

## Les outils de sauvegarde du patrimoine bâti



Guilquin

Compte tenu de la présence de nombreux bâtiments anciens, vacant ou non, en mauvais état, il existe encore un potentiel de restauration. D'où l'urgence de se donner les moyens de maîtriser les futurs projets en insistant pour qu'ils respectent le caractère du bâti local.

Il est important de sensibiliser la population aux démarches administratives en matière d'urbanisme (déclarations de travaux, permis de construire) et aux aides du réseau des CPRB par le biais du bulletin municipal, la presse ou des réunions publiques.

Il est important d'imposer un contrôle rigoureux sur les travaux de restaurations à venir (respecter les proportions des ouvertures toujours plus hautes que larges, éviter le percement de grandes baies, les vérandas sur la façade principale, les appuis de fenêtres saillants en béton mouluré, les arêtes en plastique dans les angles des enduits, les enduits et joints à base de ciment et peints de couleur vive, les menuiseries PVC, les coffres de volants roulants ...).

La commune, labellisée « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne », devrait intégrer à son document d'urbanisme le cahier de recommandations architecturales du label. De plus, le recours à un architecte conseil est obligatoire avant toute réalisation de projets.



## La mise en valeur du patrimoine



Maison du patrimoine - Point I

La commune a fait des efforts concernant la mise en valeur du patrimoine par la mise en place de circuits, de visites guidées, d'expositions et d'autres animations.

Le développement touristique de la commune est à maintenir et à renforcer, notamment par des outils du réseau des CPRB (le bourg-jardin,...), mais aussi pour l'accueil (hébergement).

# Bilan du Comité technique et scientifique du label

## Exemples de ce qui est à éviter

Un bâtiment en pierre ne présente aucun intérêt architectural quand la façade a été modifiée par :

- Des ouvertures disproportionnées ; des velux non encastrés ;
- L'utilisation de matériaux à proscrire (ciment, pvc, etc.)
- Les clôtures maçonnées en agglo et portail en PVC blanc.
- Une façade cimentée et/ou peinte.



Environnement trop minéral dans le bourg



Eviter les menuiseries à un seul carreau et en pvc



Proscrire les murs en parpaings et portails en PVC blanc



Proscrire le percement de baie vitrée

Voir le cahier de prescriptions architecturales

## Exemples de bonne restauration:

- La façade n'a pas été modifiée ainsi que la pente de toit ;
- Utilisation des matériaux traditionnels (joints pleins à la chaux, menuiseries en bois peintes en couleur (éviter le blanc).
- Pour enclore une parcelle il faut rester simple et discret (une haie avec des essences locales, une barrière en bois,...).
- un aménagement simple des rues.



Bonnes proportions des ouvertures  
Menuiseries bois peintes



Embellissement du bâti par le végétal (plantation en pleine terre)



Petit muret avec une barrière en bois peinte en couleur (autre que le blanc)

# Annexes

---

# CRITERES DE CLASSIFICATION SELON L'INTERET ARCHITECTURAL

## ETUDE PAR BATIMENT

Bâtiment retenu par l'association :

-  **Exceptionnel** - ANTERIEUR A LA REVOLUTION  
Note 5/5
  - Unique ou rare
  - Richesse et volonté esthétique dans le décor et l'ornementation
  - Dans un état intact
-  **Remarquable** - ANTERIEUR A LA REVOLUTION  
Note 4/5
  - Ayant conservé son authenticité d'origine
  - Proportion et mise en œuvre de grande qualité
-  **Très intéressant** - ANTERIEUR A LA REVOLUTION MAIS PLUS OU MOINS INTACT  
Note 3,5/5
  - Possédant un détail remarquable
  - Pouvant être remarquable si restauré
-  **Intéressant** - REMARQUABLE TRANSFORME MAIS LISIBILITE CONSERVEE  
Note 3/5
  - Bâtiment du 19ème au début 20ème non transformé
  - Respect des matériaux et proportions
-  **Moindre intérêt architectural**  
Note 2,5/5
  - Bâtiment du 19ème au début 20ème relativement intact
  - Qualité correcte
  - Pouvant être intéressant si restauré et mis en valeur

Bâtiment non retenu par l'association :

- 2/5 Architecture d'accompagnement de qualité médiocre (trop modifié)
- 1/5 Pavillon et bâtiment neuf
- 0/5 Élément défavorable

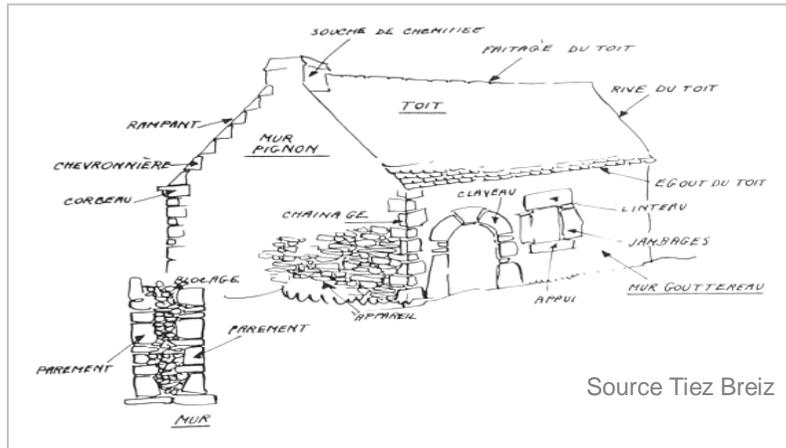
Chaque bâtiment d'un village fait l'objet d'une notation pour déterminer s'il est retenu ou non

Ensuite la moyenne de l'intérêt de tous les bâtiments est calculée pour déterminer si le village est retenu ou non (retenu à partir d'une moyenne de 2,5/5).

La commune est labellisée si au moins 50% de villages sont retenus.

# Les prescriptions architecturales

Les travaux de restauration, d'aménagement ou d'agrandissement de bâtiments anciens doivent conserver le caractère architectural d'origine ou contribuer à le retrouver.



## Un peu de vocabulaire

Réhabiliter : Travaux d'amélioration ou de mise en conformité des normes en vigueur (électricité, chauffage, etc.)

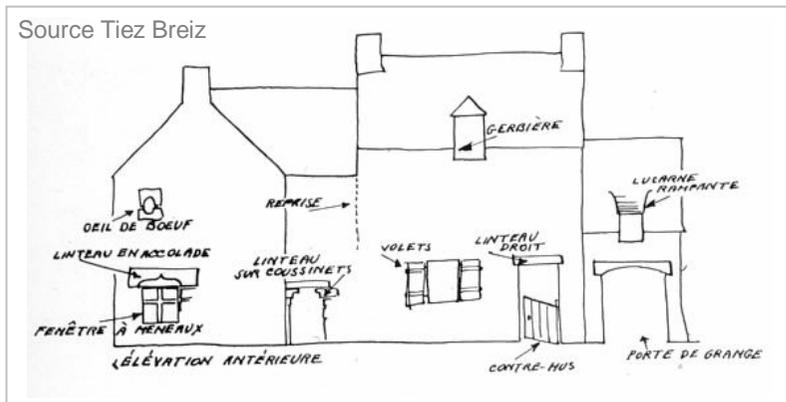
Restaurer : Rétablissement d'un bâtiment ancien dans son état d'origine ou réparer pour remettre en état.

Rénover : Remettre à neuf.

Conserver : Maintenir dans son état actuel.

## Avant d'engager les travaux

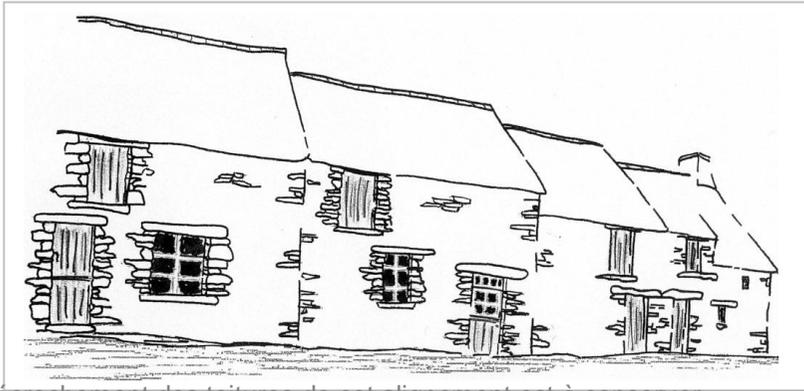
Source Tiez Breiz



Avant d'entreprendre les travaux, il vaut mieux réfléchir à un plan d'ensemble en conservant les éléments constitutifs de la maison (matériaux, menuiserie, volume, proportion,...). Pour ceci, il est nécessaire d'observer la maison, et de repérer d'autres maisons de la même époque, en état d'origine pour servir de « modèle » mais aussi d'analyser les besoins et les faire « cadrer » avec cette maison à restaurer.

Pour cette réflexion des organismes existent pour vous accompagner : CAUE, Tiez Breiz, Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, les architectes conseillers des Conseils Généraux.

# Quelques conseils généraux



Le décrochement des toitures de cet alignement est à conserver.

## LA TOITURE

Conserver la volumétrie et la pente d'origine ainsi que les matériaux traditionnels (une exception concerne les mesures provisoires et urgentes de sauvegarde réalisées par des bâches ou des tôles).

Dans le cas d'un alignement de bâtiments avec des hauteurs de toiture différentes, lors de travaux il faut garder ce décrochement et non aligner les faîtages.

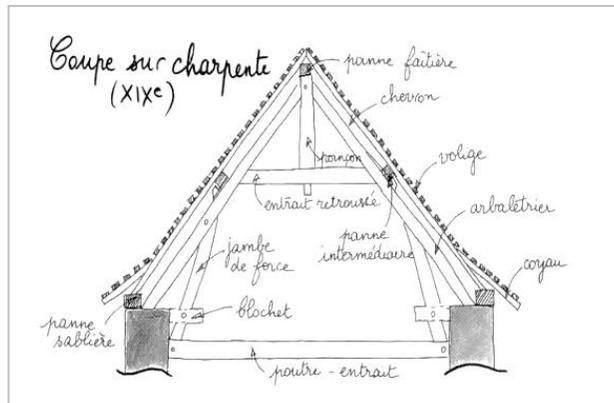
Les coyaux sont à conserver s'ils existent sur le bâtiment (pièce de bois rapportée en pied de chevron) car ils amènent un changement de pente à la partie basse du toit, servant à briser la force de l'eau de pluie.

Les ardoises seront choisies en fonction des traditions locales pour les bâtiments de même époque (dimension, couleur, modalité de pose).

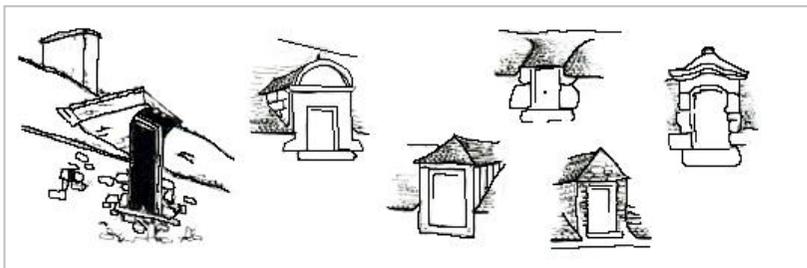
Privilégier le faîtage en tuiles sans emboîtement et liée avec un mortier de chaux naturelle. Si un lignolet existe, conserver-le ainsi que les épis de faîtage.

Conserver les lucarnes anciennes. S'il est nécessaire d'en créer, les réaliser à l'identique en se référant à celles du lieu et en tenant compte de l'équilibre de la façade. Compléter au besoin l'éclairage naturel par des châssis de toit plus hauts que larges, posés encastrés et de préférence sur le versant opposé à celui portant les lucarnes.

Les souches de cheminées : si elles sont en bon état, conserver et consolider les avec un mortier bâtard et garder les couronnements en matériaux locaux d'origine. S'il faut les enduire, choisir un mortier de la couleur de la façade.



Vocabulaire du toit



En Bretagne, les lucarnes se présentent sous différentes formes. Regarder celles des maisons anciennes qui vous entourent.

Différentes  
maçonneries,  
différents  
jointoiements

Un  
appareillage  
en moellons  
dont le  
jointoiement  
est  
préférable



Un appareillage serré  
nécessitant un léger  
jointoiement



Un appareillage très  
serré ne nécessitant  
pas de jointoiement

Jointes ou  
enduits à la  
chaux  
naturelle



Bâtiment  
en terre

## Les façades

Les matériaux de construction sont variés en Bretagne ce qui implique un savoir faire particulier pour la mise œuvre. Si une reprise de mur est nécessaire, utiliser le même matériau, dans les mêmes dimensions et avec des joints de même épaisseur que ceux d'origine.

### RAVALEMENT : ENDUIT OU JOINT

Respecter la mise en oeuvre initiale en évitant de rendre apparente une maçonnerie prévue pour être enduite.

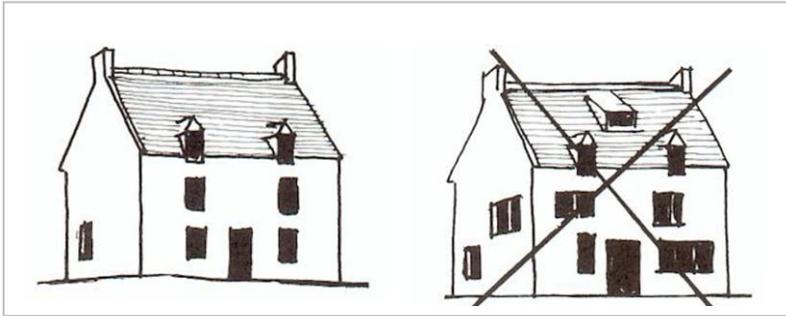
Les maçonneries à enduire : Les façades conçues pour être enduites présentent des encadrements de baies et des chaînages d'angle en saillie par rapport au nu de la maçonnerie. Eviter les surépaisseurs par rapport aux encadrements et chaînages. Préférer la finition talochée. Eviter la finition grattée provoquant une usure artificielle qui favorise l'accrochage des mousses et des salissures.

Les maçonneries à jointoyer : réaliser des joints pleins, au nu de la pierre (les joints creux favorisant les entrées d'eau dans les murs). Finition broyée/lissée.

Préparation de la maçonnerie: éviter le sablage et le lavage à haute pression, dangereux pour les pierres tendres, moulurées et pour les mortiers anciens. Préférer un brossage manuel à l'eau (sans pression) ou un sablage très léger n'attaquant pas la pierre. Ne jamais retailler la pierre.

Composition du mortier : n'utiliser que de la chaux naturelle (aérienne et hydraulique) et des sables de carrières ou similaires modernes. La couleur doit se rapprocher des mortiers d'origine. Le ciment est à proscrire.

Sur une maçonnerie en terre, les enduits au ciment qui présentent peu d'adhérence, sont aussi à proscrire totalement. Seuls les enduits à base de chaux aérienne, réalisés sans grillage et sans souci de trop grande rectitude sont adaptés au bâti de terre.



Préférer : Une façade ordonnée (respect de la symétrie, proportion)

Eviter : une multitude d'ouvertures aux proportions anarchiques



Une bonne restauration pour ce bâtiment du XVIIIème siècle : la façade n'a pas été modifiée. Les ouvertures ont gardé leur proportion.

## LES OUVERTURES

Les ouvertures anciennes sont des rectangles en hauteur.

Si de nouvelles ouvertures sont indispensables, elles devront présenter des caractéristiques semblables à celles des ouvertures d'origine en respectant : les proportions et les dimensions (plus haute que large); la composition des façades ; les matériaux et leur finition (le béton, l'enduit ciment gris, les parements éclatés, les appuis saillants en ciment sont à proscrire).

Eviter de transformer la façade principale en accueillant de nouvelles ouvertures qui dénatureront la maison. Préférer leur création en pignon ou à l'arrière de la maison.

Sur les bâtiments en terre, les encadrements seront réalisés en bois par des « carrées » utilisées localement. Les reprises de murs seront effectuées avec une terre argileuse mélangée à de la balle d'avoine, de la paille courte, un peu de chaux, selon la technique observée sur les bâtiments existants. Eventuellement des rebouchages importants peuvent être réalisés par des briques enduites.

Les détails architecturaux comme les grilles sont à conserver.

Menuiserie ancienne : porte pleine en assemblage de planches



Menuiserie de couleur bleu clair avec une porte d'un seul battant. Menuiserie pleine de la gerbière Barreau à la fenêtre



Maison avec une façade en symétrie.

## LES MENUISERIES

### Les menuiseries anciennes :

Si les fenêtres, les portes et les contrevents sont trop vétustes pour être réparés, les menuiseries seront remplacées à l'identique, en bois, de préférence en essence du pays, en conservant la même disposition de vitrage qu'à l'origine sur l'ensemble du bâtiment (les matériaux plastiques, PVC ou aluminium sont à proscrire, ils sont prévus pour l'habitat neuf).

S'efforcer de garder une menuiserie différenciée pour la porte d'entrée (selon le modèle local).

### Les contrevents et volets :

Les coffres de volets roulants extérieurs sont à proscrire. En absence de contrevents, préférer des volets intérieurs. Si des contrevents existaient, choisir un type local et en fonction de l'habitat (pas de standard, pas de Z, etc.).

### La couleur :

Pour une maison ancienne, la peinture à l'huile est à préférer au vernis car elle nourrit et protège le bois.

Eviter le blanc pur, le vernis, les couleurs trop vives et préférer les couleurs traditionnelles utilisées dans le pays : vert, bleu, gris-vert, rouge lie de vin... Une astuce : observer la couleur des mousses sur les pierres de la maçonnerie, elle vous donnera une idée pour choisir la couleur des menuiseries.

## ADRESSES UTILES

CAUE 22  
29 avenue des promenades  
22 000 Saint Briec  
Tél. 02 96 61 51 97  
Fax. 02 96 52 01 70  
Mail. Caue22@wanadoo.fr

COMITE DEPARTEMENTALE DU TOURISME  
7 rue St-Benoît - B.P.4620  
22 046 Saint Briec Cedex 2  
Tél. 02 96 62 72 01  
Fax. 02 96 33 59 10  
Mail. armor@cotesdarmor.com

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
2, rue Vicairie  
22000 Saint-Briec  
Tél. : 02 96 60 84 70  
Fax : 02 96 60 84 79

TIEZ BREIZ Maisons paysannes de Bretagne  
10 rue du Général Nicolet  
35 200 RENNES  
Tél. 02 99 53 53 03  
Fax. 02 99 32 19 39  
Mail : tiez-breiz@tiscali.fr  
Site : www.tiez-breiz.org

FONDATION DU PATRIMOINE  
7, Blvd Solférino BP 90714  
35 007 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 030 62 30  
Fax. 02 99 31 40 45  
Mail. Delegation-bretagne@fondation-patrimoine.com

# Adresses utiles et Remerciements

## REMERCIEMENTS

A Bernard Kerboriou, adjoint, Mme Marie-Thérèse Mahé, M. Le Fustec, maire, et le personnel administratif pour leur aide précieuse.

Aux habitants de la commune pour leur accueil.

# Table des matières

<b>Le label</b>	<b>1</b>
Le label	1
La réévaluation du label	2
<b>La commune de Plouaret</b>	<b>3</b>
Localisation	4
Caractéristiques	5
<b>Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager</b>	<b>6</b>
Les actions de sauvegarde	7
Les travaux de restaurations aidés par le biais des CPRB	8
Les actions de développement touristique	9
<b>Bilan du Comité Technique et scientifique du Label</b>	<b>10</b>
<b>Les critères quantitatifs - Le bourg</b>	<b>11</b>
Intérêt architectural du bâti	12

<b>Les critères quantitatifs- Les villages</b>	<b>13</b>
Classement des villages	14
<b>Les critères qualitatifs</b>	<b>15</b>
Les critères qualitatifs	16
La note globale	17
Les remarques du CTSL	18
<b>Annexes</b>	<b>20</b>
Critères de classification du label	21
Les prescriptions architecturales	22
Adresses utiles et remerciements	28
Table des matières	29